



REUNION DU COMITE SYNDICAL

JEUDI 21 FEVRIER 2012

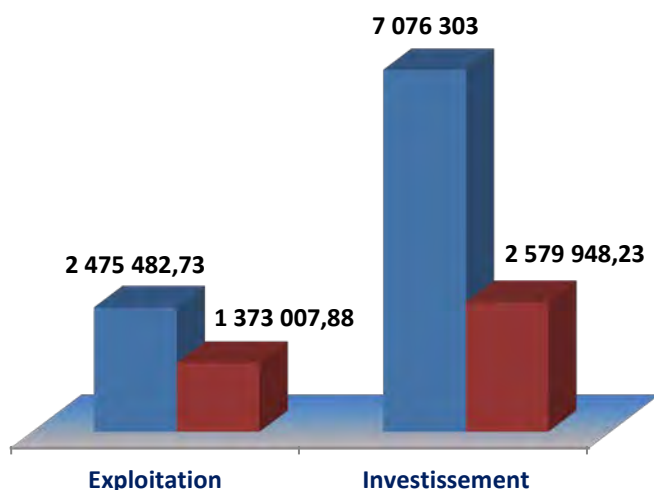
LE MOT DU PRESIDENT:

Réforme territoriale, Réforme départementale, Schémas Directeurs, progression syndicale, PAT, Agence de l'Eau...
Maison de l'Eau: fonctionnement, synergie et liens distribution, ressources humaines, osmose, partenariat ...

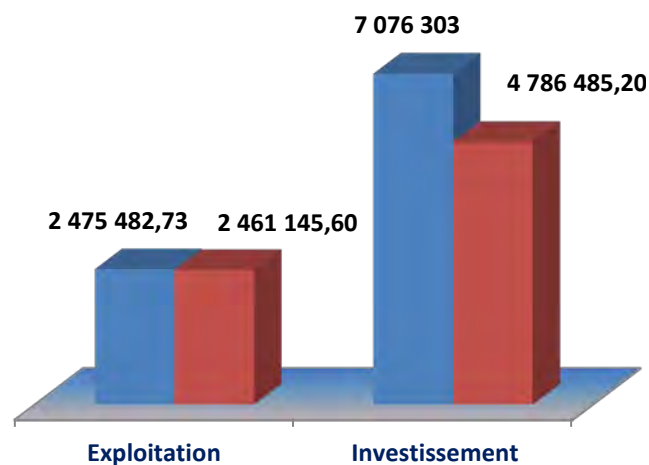
COMPTE ADMINISTRATIF 2012

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Exploitation	1 373 007.88	1 966 828.85	+ 593 820.97
	Investissement	2 579 948.23	3 607 478.74	+1027 530.51
Report de l'exercice N-1	Report exploitation		494 316.75	
	Report investissement		1 179 006.46	
RAR à reporter en N+1	Investissement	1 718 889.49	978 589.04	
Résultat cumulé	Exploitation	1 373 007.88	2 461 145.60	+ 1 088 137.72
	Investissement	4 298 837.72	5 765 074.24	+1 466236.52
Total		5 671 845.60	8 226 219.84	2 554 374.24

DEPENSES



RECETTES



☞ Délibération « Approbation du compte administratif 2012".

☞ Délibération « Approbation du compte de gestion 2012 »

☞ Délibération « Affectation des résultats 2012"

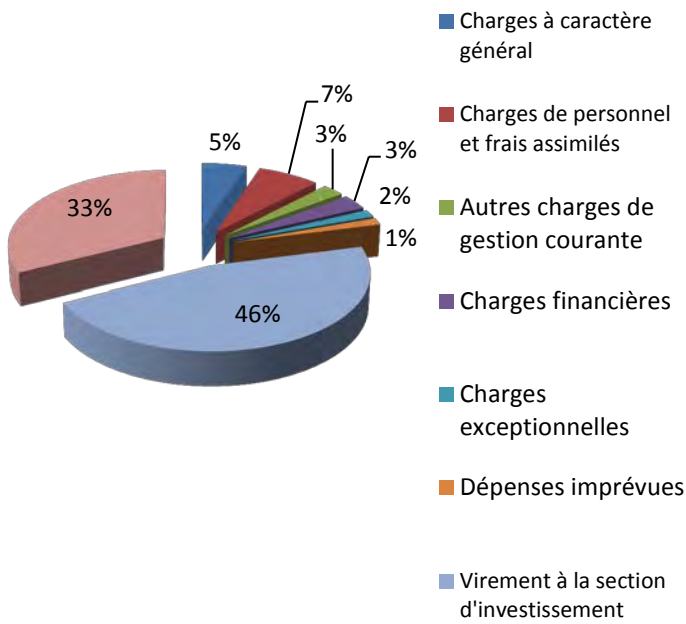
BP 2012

Réalisations

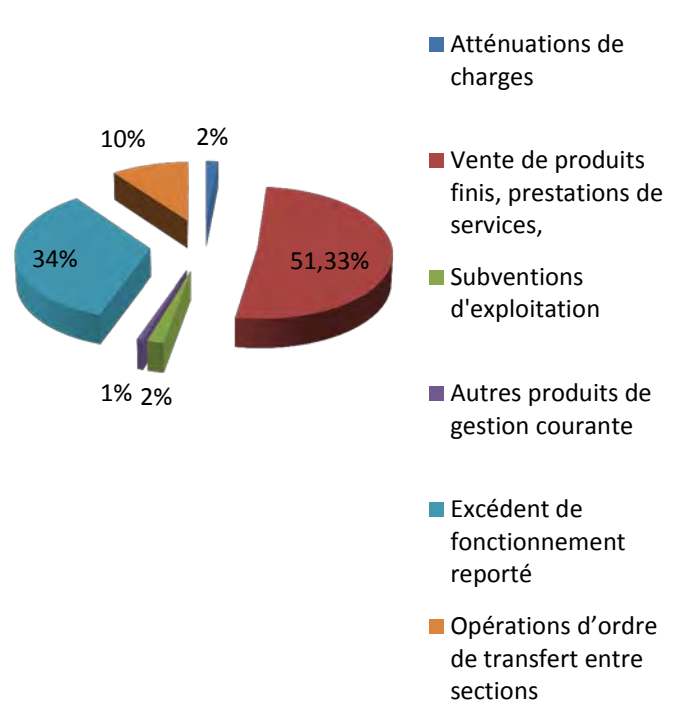


EXPLOITATION

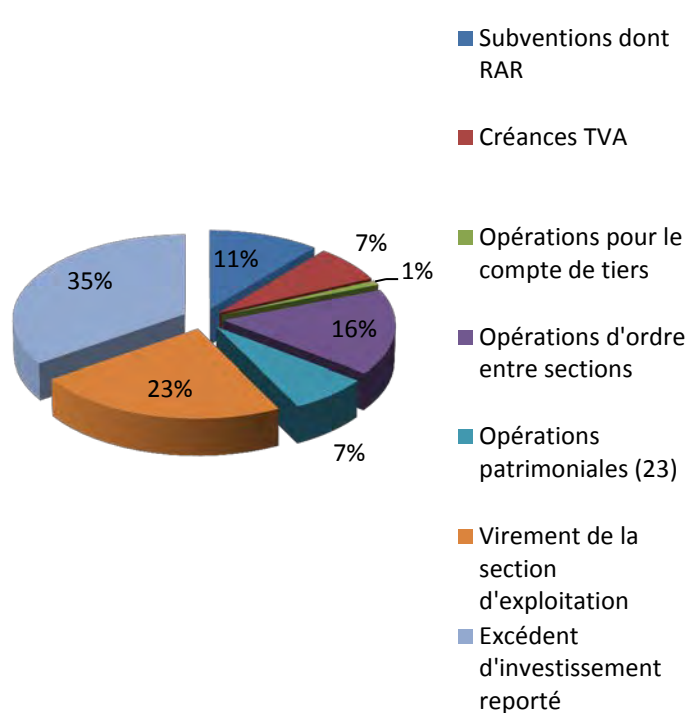
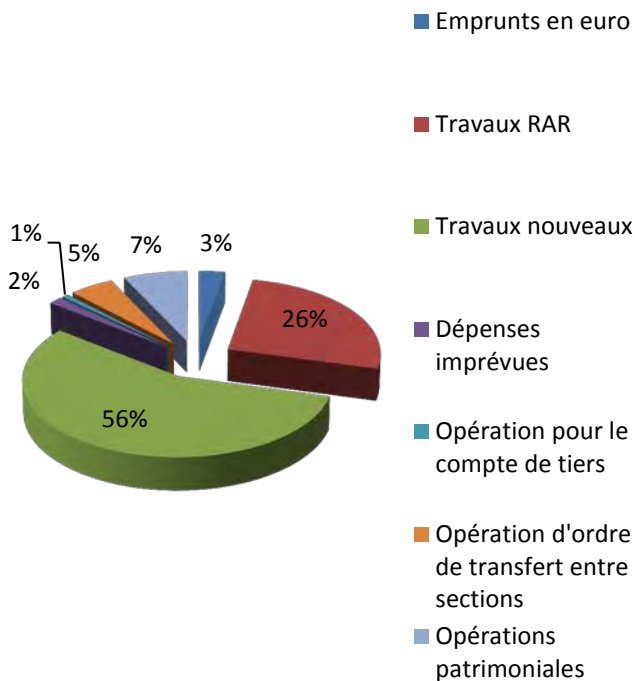
DEPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT



SYNTHESE

	BP 2012	BP 2013	Variation
Dépenses d'exploitation	2 475 483	3 152 072	+27.33%
Recettes d'exploitation	2 475 483	3 152 072	+27.33%
Dépenses d'investissement	7 076 303	6 373 246	-9.94%
Recettes d'investissement	7 076 303	6 373 246	-9.94%

- ☞ Programmation pluriannuelle du SMNEP 2013-2017
- ☞ Délibération « Prix de l'Eau »
- ☞ Délibération « Durée d'amortissement des bâtiments administratifs »
- ☞ Délibération « Approbation du budget primitif 2013 »
- ☞ Délibération « Télétransmission des documents budgétaires »
- ☞ Délibération « Assurance garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité »

MAISON DE L'EAU

Prospectives: distribution, stagiaires, ouverture et rayonnement, communication, pédagogie.

PAT GAVE DE PAU

Création poste animateur PAT du Gave de Pau, 3ans: Madame Bérangère AVIRON VIOLET, Délibération du 6 décembre 2012.

Réaction préfectorale (courrier du Président)

- ☞ Délibération « Evolution d'échelon de l'ingénieur en charge du PAT »

Réunion du 31 janvier 2013 "Objectifs, missions et programmes d'actions du PAT 2013-2017"



COMITE DE GOUTEUR D'EAU

Accueil, animation, visite Maison de l'Eau.

Formation le 6 février 2013

ARRETES PREFECTORAUX DES AYGUES ET ARTHEZ D'ASSON

- Arrêté préfectoral Arthez –d'Asson: 27 novembre 2012
- Arrêté interdépartemental Aygue Nègre: 20 décembre 2012
- Arrêté préfectoral Aygue Blanche: 27 novembre 2012



INAUGURATION ARTHEZ D'ASSON

14 juin 2013 16h: sous la présidence de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et en présence de Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

AIDES DU DEPERTEMENT- NOUVEAU REGLEMENT

- SMNEP: groupe des 3 syndicats de production à vocation départementale hors aide aux tiers (SMNEP, SMUN, Syndicat d'Auterrive)
- Dossier de contractualisation: nouvelles règles départementales.

Suite à donner au courrier de demande de contractualisation? - Nouvelles règles départementales : prix de l'eau, indice linéaire de consommation (distribution), pièces disponibles (amortissements, professionnalisation, schéma directeur, protection des ressources...)

RESSOURCES HUMAINES

- Indemnité Attaché territorial/ Directrice adjointe: Délibération du 4 juillet 2011 (100€/mois)
- Poste secrétaire: non reconduction des 10h de mise à disposition de la Vallée de l'Ousse: passage de 31h à 28h.
- Accueil stagiaires et prospectives: filières administrative et technique; lien avec l'Université et rayonnement.

LA PAROLE DE LA DISTRIBUTION

Luy gabas Lees, Pays de Nay, Vallée de l'ousse, Vic bilh

QUESTIONS DIVERSES

Liaison LUQUET/MAUCOR, acoustique salle technique, achat terrain, optimisation salle de réunion, vente d'eau SIEBAG,

....



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 février 2013

OBJET : Approbation du compte administratif 2012

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai^{ent} présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etai^{ent} absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	7 076 302.73
	Réalisé :	2 579 948.23
	Reste à réaliser :	1 718 889.49
Recettes	Prévus :	7 076 302.73
	Réalisé :	3 607 478.74
	Reste à réaliser :	978 589.04

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 475 482.73
	Réalisé :	1 373 007.88
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	2 475 482.73
	Réalisé :	2 461 145.60
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 206 536.97
Fonctionnement :	1 088 137.72
Résultat global :	3 294 467.69

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_4
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.2 - Fiscalité
Objet de l'acte	Approbation du Compte administratif 2012
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_4-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 février 2013

OBJET : Approbation du compte de gestion dressé par le percepteur

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaient absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_5
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Approbation du compte de gestion dressé par le percepteur
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_5-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 Février 2013

OBJET : Affectation du résultat 2012

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaient absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'année de :	593 820.97
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	494 316.75
- Un déficit reporté de :	0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 088 137.72

- Un excédent d'investissement de l'année de :	1 027 530.51
- Un excédent d'investissement reporté de :	1 179 006.46
- Un déficit des restes à réaliser de :	740 300.45

Soit un excédent d'investissement de : 1 466 236.52

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2012 : EXCEDENT	1 088 137.72
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 088 137.72
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	2 206 536.97

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS
SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_6
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Affectation du résultat 2012
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_6-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 février 2013

OBJET : Prix de l'eau

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai~~ent~~ent présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etai~~ent~~ent absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le tarif de la part syndicale pour l'année 2013 :

Part syndicale : 0.1952 € / m³

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE de fixer le tarif comme précisé ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2013.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Acte rendu exécutoire par transmission en
Préfecture le 01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_8
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Prix de l'eau
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_8-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 février 2013

OBJET : Durée d'amortissement des bâtiments administratifs

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Burosses, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaients absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que la durée d'amortissement pour les bâtiments administratifs doit être fixée par l'assemblée.

Compte tenu des préconisations de la M49 et de la réelle durée de vie de ces bâtiments, Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir fixer la durée d'amortissement pour les bâtiments administratifs à 20 ans.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer la durée d'amortissement des bâtiments administratifs à 20 ans.
- **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROSSES**

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.2 - Fiscalité
Objet de l'acte	Durée d'amortissement des bâtiments administratifs
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_3-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 21 février 2013

OBJET : Vote du budget primitif 2013

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaient absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013

Investissement

Dépenses 6 373 246

Recettes 6 373 246

Exploitation

Dépenses 3 152 072

Recettes 3 152 072

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 6 373 246

Recettes : 6 373 246

Exploitation

Dépenses : 3 152 072

Recettes : 3 152 072

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
01/03/2013
Publié le 1/03/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_7
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Vote du Budget Primitif 2013
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_7-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 21 février 2013

OBJET : Avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaient absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau s'est engagé en faveur de la dématérialisation des procédures qui constitue un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec M. le Préfet , pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée).

Ce programme ACTES conçu par le Ministère de l'Intérieur comporte un nouveau module « ACTES Budgétaires » qui offre la possibilité aux collectivités de dématérialiser les documents budgétaires à compter du 1er janvier 2012 (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs).

Le Président propose d'adhérer au dispositif de télétransmission des documents budgétaires et de l'autoriser à signer à cet égard un avenant à la convention en vigueur.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECIDE d'adhérer un dispositif « ACTES Budgétaires » pour télétransmettre les documents budgétaires de la collectivité.

> AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes pour y intégrer ce nouveau module.

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture
le 01/03/2013
Publié le 1/03/2013

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	Avenant n 1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_2-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 21 février 2013

OBJET : Assurance garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaient absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2010-2013, cesseront leurs effets le 31 décembre 2013.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Comité Syndical de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Considérant ce que représente pour le Syndicat une démarche de type mutualiste de cet ordre,

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

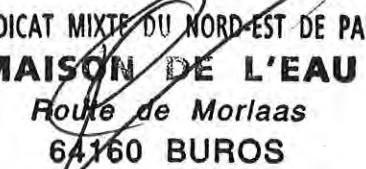
> DEMANDE au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Acte rendu exécutoire par
transmission en Préfecture
le 01/03/2013
Publié le 1/03/2013

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU**
Route de Morlaas
64160 BUROS



Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.3 - Conventions de Mandat
Objet de l'acte	Assurance garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_1-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 21 février 2013

OBJET : Revalorisation de la rémunération de l'emploi d'ingénieur en charge du PAT

Date de la convocation : 6 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt-et-un du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LEROY, MOURA, PEYS, PRUDHOMME, FRECHOU et OUSTRIC.

Etaients absents et excusés : 9

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que lors du Comité de pilotage du 25 septembre 2012, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a accepté d'être porteur du Plan d'action territorial du Gave de Pau (PAT).

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité syndical du 6 décembre 2012 l'Assemblée Plénière autorisait la création d'un poste au sein du SMNEP pour la mise en œuvre du PAT.

A cette fin, une animatrice contractuelle a été recrutée pour une durée de 3 ans sur un poste d'ingénieur rémunéré sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Cette animatrice a en charge:

- La coordination, le suivi de l'ensemble des actions et l'animation des comités de pilotage
- La gestion administrative et financière du programme
- La communication
- L'accompagnement des collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques de désherbage
- Le suivi des champs captants et l'accompagnement des agriculteurs sur l'amélioration de leurs pratiques de fertilisation et de désherbage

Monsieur le Président propose au Comité Syndical une revalorisation de la rémunération pour tenir compte de la technicité des actions à mener et des dossiers à traiter. Il propose de retenir l'indice correspondant à l'échelon 2 du grade d'ingénieur territorial.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>DECIDE de doter l'emploi d'ingénieur de la rémunération correspondant à l'indice afférent au 2^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial soit l'indice brut 430

> AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération

>PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

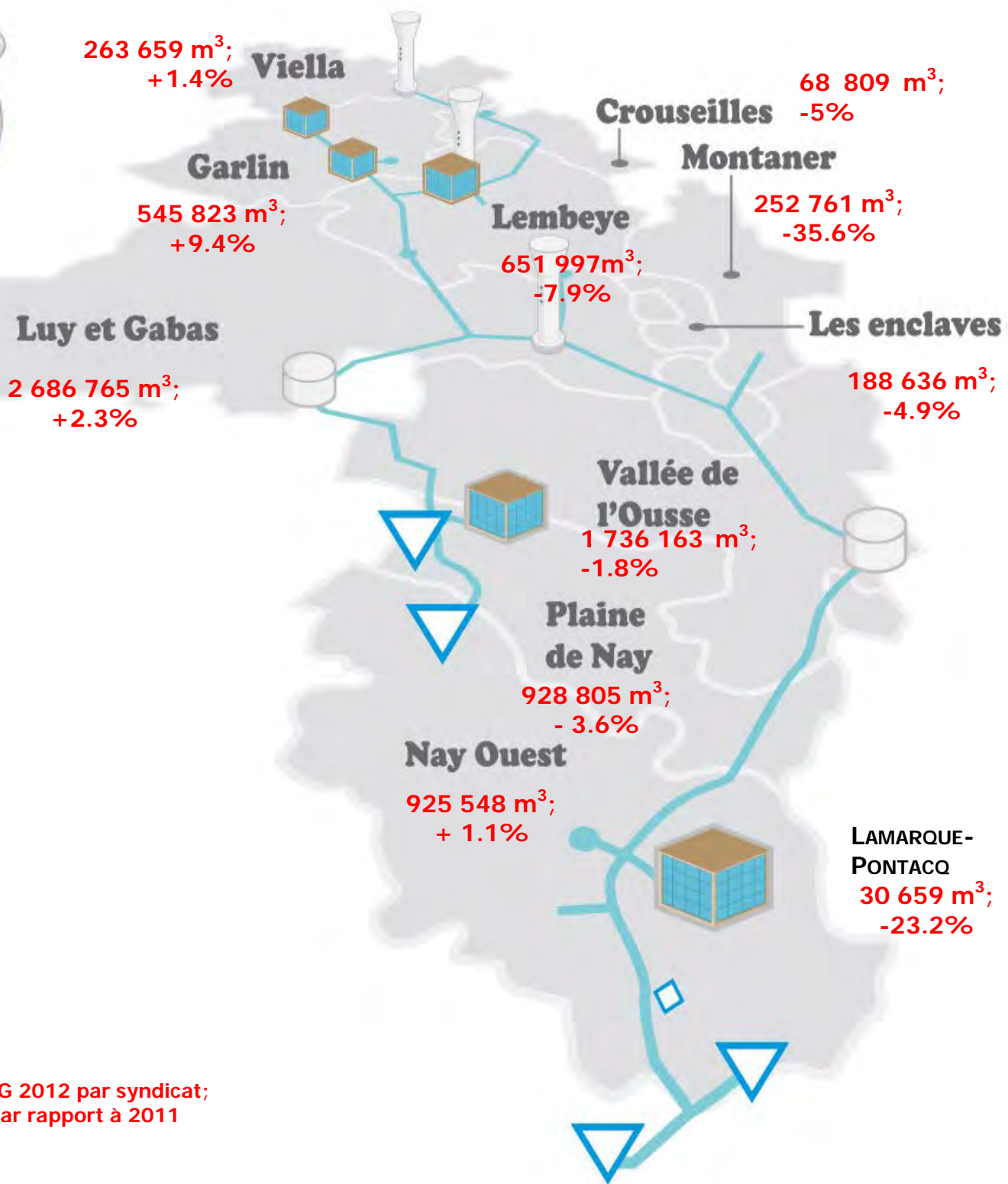
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

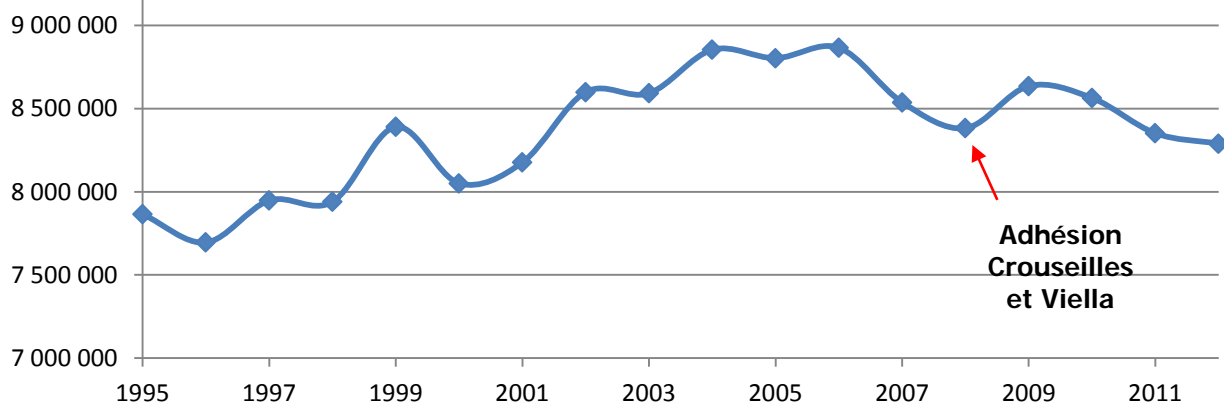
Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_210213_9
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.5 - Avancements de grade
Objet de l'acte	Revalorisation de la rémunération de l'emploi d'ingénieur en charge du PAT
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 01/03/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130221-D_210213_9-DE
Date de transmission de l'acte	01/03/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Volume VEG 2012 par syndicat;
Variation par rapport à 2011

EVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMES SUR LE TERRITOIRE DU SMNEP



Evolution mensuelle des volumes vendus (m³/mois)

